



AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NO 337 RELATIF AU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU OCCUPATION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité ;

QU'UN Avis de motion est déposé par Denis English, conseiller, en vue de l'adoption à une assemblée subséquente du règlement n° 337 Règlement relatif au projet particulier de construction, modification ou occupation d'immeuble (PPCMOI) ;

QUE ledit projet de règlement a pour objet d'adapter un projet de construction, modification ou occupation d'immeuble répondant à des besoins précis et spécifiques ;

QUE la municipalité procédera à son adoption lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juin 2024 ;

QUE toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 14^e jour du mois de mai 2025.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 14^e jour du mois de mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de mai 2025.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier